

Location de salles



Règlement partiel de la Halle

Le règlement complet est à consulter en Mairie avant toute location.

Ce bâtiment est propriété de la Commune. Il se compose d'un garage associatif, d'une salle d'activité, d'une mezzanine, de sanitaires, d'une kitchenette et d'un verger. Attention, bâtiment situé en limite de propriété avec une ouverture donnant sur une cour privative.

Règlement partiel d'exploitation

Les réservations sont à faire auprès de M. PLASSE Maurice au 04 77 64 95 40 ou 06 84 23 57 34. Le local associatif doit rester libre d'accès. La mezzanine est interdite au public. Elle est exclusivement réservée au stockage du matériel de la mairie. Aucune activité ne sera tolérée dans le verger. Il devra être laissé en parfait état d'ordre et de propreté. Aucun stationnement n'est autorisé dans la cour privée. La salle d'activité est louée uniquement pour :

- Des expositions
- Des vins d'honneur
- Concert, sur accord du conseil
- Activités sportives pour l'école et le CLSH
- Badminton Pour les expositions, vins d'honneur, concerts, la salle est louée uniquement

de 10h à 20h (samedi, dimanche et jours fériés). Les clés sont à récupérer auprès de M. PLASSE Maurice au 04 77 64 95 40.

TARIF : 100€ pour les Cordellois / 150€ pour les extérieurs Ménage compris.

Un chèque de 150€ de caution est exigé Le marché des produits locaux a lieu tous les samedis matin de 9h à 13h du 1er novembre au 1er avril.

Aucune réservation n'est autorisée durant cette période. Les réservations sont adressées au responsable qui les enregistre au fur et à mesure de leur arrivée. L'attribution est nominative et concrétisée par l'accord signé du responsable et du demandeur s'engageant à respecter le présent règlement.

Les organisateurs doivent veiller à ce que le bruit reste dans la proportion normale et ne gêne pas exagérément la tranquillité des riverains, et peuvent être tenus pour responsables en cas d'exagération. Le niveau sonore ne doit pas dépasser 115dBA.